



## AVIS D'EXAMEN

Session 2025

### CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2019 – Bulletin Officiel n° 15 du 14 avril 2022

Les certifications complémentaires permettent aux enseignants de faire valider une compétence supplémentaire.

5 secteurs disciplinaires sont retenus :

1. Les arts : ce secteur comporte cinq options : cinéma audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre et arts du cirque.
2. L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique en collège ou en lycée.
3. Le Français Langue Seconde
4. Enseignement en Langue des Signes Française.
5. Langues et cultures de l'Antiquité avec 2 options : latin et/ou grec

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Compte tenu de son objet, le secteur disciplinaire langues et cultures de l'Antiquité concerne cependant uniquement les enseignants du second degré.

**INSCRIPTIONS : du lundi 9 septembre au vendredi 11 octobre 2024.**

Les candidats devront s'inscrire via le portail métier à l'adresse suivante :

<https://w3.ac-rouen.fr/eformulaire/?data=DEC+InscriptionCertificationsComplementaires>

**Une réunion d'information pour la certification complémentaire en théâtre est prévue le : mercredi 2 octobre 2024 de 14h30 à 16h30 en visioconférence via le lien :**

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/368603/creator/85753/hash/39159a2560ae64810a988e9acf934db91cfea0ad>

Cette réunion sera prise en charge par Isabelle BRASSE-BERTOT, IAIPR LETTRES en charge du dossier académique théâtre et Soazig KERNOA, conseillère théâtre pour la DAAC.

**ÉPREUVE :**

Épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

**Le candidat devra renvoyer un rapport de cinq pages maximum, dactylographiées et le visa du supérieur hiérarchique (document ci-joint) par voie numérique au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à l'adresse suivante :**

**[dec-concours4-rouen@ac-normandie.fr](mailto:dec-concours4-rouen@ac-normandie.fr)**

**Ce rapport devra être envoyé en format PDF en un fichier unique.**

Le calendrier des épreuves orales n'est pas encore défini ; il fera l'objet d'une publication sur le site de l'académie.



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BUREAU DES CONCOURS**

Rectorat de l'académie de Normandie  
Bureau des concours  
25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen cédex

## **Visa du chef d'établissement**

Je soussigné(e) : .....(nom et prénom du chef d'établissement)  
reconnais avoir été informé(e) de la candidature de : .....  
(nom et prénom du professeur) à l'examen de la certification complémentaire dans le secteur  
disciplinaire.....lors de la session 2025.

Fait à ....., le .....

Signature :